

Séance
extraordinaire
du 10 juillet
2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIXIÈME (10^e)
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 8 H
15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau directeur des finances ainsi que Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

17.07.342

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.07.343

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Autorisation de remboursement de l'emprunt de la CODEM.
4. Avis de motion d'un règlement d'emprunt dans le dossier de l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain.
5. Adoption du projet de règlement d'emprunt 2017-1369 concernant l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain.
6. Adjudication d'un contrat pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain.
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

17.07.344 **AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT DE LA CODEM**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement de l'emprunt de la CODEM à la Caisse populaire Desjardins et ce au montant de 34 620.10\$. Ce remboursement sera pris à même le fonds général ou dans le surplus accumulé.

17.07.345 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DANS LE DOSSIER DE L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt relatif à l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain.

17.07.346 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-1369 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000\$ ET UN EMPRUNT DE 350 000\$ POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-1369 décrétant une dépense de 350 000\$ et un emprunt de 350 000\$ pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain.

Ce règlement autorise le conseil municipal à procéder à l'acquisition de tout équipement nécessaire pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain pour une dépense de 350 000\$ financée par un emprunt de dix (10) ans selon les exigences du ministère des finances, le remboursement est fait par un versement en capital et deux versements pour les intérêts par année pendant dix ans.

TRAVAUX PUBLICS

17.07.347 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE URBAIN**

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour l'amélioration énergétique de l'éclairage urbain;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

Rang	Firme	Coefficient	Montant \$
1.	Énergère	56 691,03	297 013.26\$ plus taxes
2.	Ardel Électrique	55 308,63	251 800.00\$ plus taxes
3.	Realterm	54 576,60	241 682.28\$ plus taxes
4.	RPF Ltée	Aucun	220 824.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE les offres de services devaient obtenir la note minimale de 70 % sur une échelle de 100 points pour le pointage intérimaire. Cette note de passage était exigée pour que la soumission soit considérée acceptable et être qualifiée au calcul du pointage final;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de RPF Ltée n'a pas atteint la note de passage de 70% donc ne peut être admissible au processus d'adjudication;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de la firme d'ingénierie Cima +;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Énergère un contrat pour l'amélioration énergétique et l'éclairage urbain, et ce, au montant de 297 013.26 \$ plus les taxes conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et du l'Occupation du territoire.

17.07.348 AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles.

17.07.349 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.07.350 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 20, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière